

Conseil communal de Lausanne

Commission n° 22 du Conseil communal chargée d'examiner le rapport-préavis N° 2021/55

Réponse au postulat de M. Jean-Marie Fürbringer et consorts : Utilisons du bois suisse pour notre métamorphose

Rapportrice	Mme Muriel Chenaux Mesnier	Socialiste
Membres du Conseil communal	M. Vincent Brayer Mme Séverine Graff M. Samuel de Vargas M. Valéry Beaud Mme Alexandra Gerber Mme Feryel Kilani Mme Guy Gaudard Mme Laura Manzoni M. Vincent Vouillamoz	Socialiste Socialiste Socialiste Les Verts Les Verts Les Verts Libéral-Radical Ensemble à gauche Vert'libéraux
Représentants de la Municipalité	M. Grégoire Junod, syndic	Culture et dév. urbain
Membres de l'Administration communale	M. Guillaume Dekkil Mme Juliette Coëffé M. Emmanuel Graz	Bureau de développement et projet Métamorphose (BDM) Bureau de développement et projet Métamorphose (BDM) Logement, environnement et architecture (SPADOM)
Notes de séance	Mme Véronique Ziegler	Bureau de développement et projet Métamorphose (BDM)

1 Excusé-e-s

Membre du Conseil communal	M. Benoît Gaillard est remplacé par Monsieur Brayer M. Matthieu Carrel M. Philippe Miauton M. Fabrice Moscheni	Libéral-Radical Libéral-Radical UDC
----------------------------	---	--

Les notes de séance ont été rédigées par Madame Ziegler que nous remercions infiniment pour son excellente et précise rédaction et de nous avoir fourni les notes dans un délai très rapide.

Madame la Présidente ouvre la séance à 12 heures et demande à Monsieur Grégoire Junod, Syndic, de présenter les membres de l'administration qui participent à cette réunion.

Ensuite, elle propose à Monsieur Dekkil de débiter sa présentation, il précise que le rapport préavis est une réponse au postulat de Monsieur Fürbringer et consorts « utilisons du bois suisse pour notre métamorphose ». Un travail a été réalisé avec des professionnels de la construction du bois, avec le service des parcs et domaines afin d'évaluer les avantages en matière de durabilité qu'offrent le bois pour répondre au postulant tout en répondant aux exigences de la Municipalité en matière de construction durable dans le cadre du projet métamorphose. Mme Coëffé effectue ensuite une présentation détaillée.

Conseil communal de Lausanne

La Présidente ouvre ensuite la discussion générale sur le préavis et sur la présentation.

Un commissaire tient à remercier au nom du postulant qui ne siège plus au Conseil Communal pour la réponse complète apportée au postulat. Le niveau 3 « bois souhaité » prévu dans la recommandation KBOB est satisfaisant, le niveau maximum serait la promotion active pour l'utilisation du bois. La piste de l'utilisation d'autres matériaux est également intéressante.

Un commissaire souhaite informer que les bûcherons ne sont pas à court de bois mais rencontrent des difficultés de stockage. Un autre commissaire se félicite des nouvelles orientations qui n'avaient pas pu être prises en compte dans le PPA 1 des Plaines-du-Loup. Plusieurs remarques sont effectuées sur la chaîne de production locale, il faut privilégier ce type de production mais l'importance de qualité du bois utilisé est essentielle. L'utilisation pour la chaîne de production de bois davantage respectueux de l'environnement est également envisagée.

Un commissaire revient sur la SIA 2040 qui n'est pas une norme mais un document technique contrairement à ce qui est mentionné dans le rapport. Il interroge la Municipalité sur le fait que les quartiers ne soient pas certifiés comme c'est le cas dans d'autres villes, une certification permettrait de valoriser un bien immobilier notamment pour les propriétaires.

Monsieur le Syndic Grégoire Junod répond que cette décision a été prise par le Conseil Communal qui souhaite que des standards soient respectés mais pas de s'affilier à l'un ou l'autre label. Par ailleurs, un commissaire précise que le label en question est orienté énergie et qu'il rejoint la position municipale sur une certaine souplesse sur ce point.

Un commissaire revient sur l'exigence proposée que des groupements architecte-ingénieur soient constitués dès la phase de concours des projets des bâtiments. Est-ce un ingénieur-civil ou un ingénieur-environnement ?

La Municipalité répond qu'il s'agit d'un tandem ingénieur civil-architecte, le but étant de concevoir des structures d'ouvrage parfaitement articulées avec les projets architecturaux dès le début du projet. Par ailleurs, les attentes élevées en matière de durabilité des constructions nécessiteront également des prestations environnementales dès la phase de concours des projets.

Vote de la commission :

Madame la Présidente procède au vote du vœu déposé par Madame Gerber et Monsieur Beaud :

« La Commission souhaite que les objectifs en matière d'énergie grise et d'utilisation du bois présentés dans le présent rapport-préavis soient aussi intégrés dans la révision du PACom »

Ce vœu est accepté à l'unanimité des membres présents.

Puis au vote de la conclusion :

D'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Monsieur Jean-Marie Fürbringer et consorts « utilisons du bois suisse pour notre métamorphose »

L'unique conclusion est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La séance est levée à 14h45.

Conseil communal de Lausanne

Lausanne, le 18 janvier 2022

Muriel Chenaux Mesnier